

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2037

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

√ Règlement numéro 2037 portant sur les honoraires professionnels requis pour la réalisation de plans et devis, surveillance et concours relatifs aux travaux de construction de la nouvelle bibliothèque municipale et autorisant un emprunt d'un million trois cent soixante-cinq mille dollars (1 365 000 \$) nécessaire à cette fin;

Le règlement numéro 2037 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 octobre 2023 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIXIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Catherine Seguin

Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 10 octobre 2023 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour d'octobre de l'an deux mille vingttrois.

Catherine Seguin

Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca